



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2016.

Monsieur Bernard COSTE rappelle les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales donnant aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2016.

Cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement des entreprises engagées dans des opérations d'investissement par la Communauté de communes du Clermontois et de permettre aux services de fonctionner correctement, notamment par l'achat imprévu d'un ordinateur ou d'un outillage imputé en investissement.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 pour les budgets suivants et selon les niveaux de vote réglementaires :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel BP 2015	Montant autorisé (maxi 25%)	% autorisé
Budget Général	20	Immobilisations incorporelles	233 950,00	58 487,50	25,00%
	204	Subventions d'équipement versées	137 000,00	34 250,00	25,00%
	21	Immobilisations corporelles	329 473,00	82 368,25	25,00%
	23	Immobilisations en cours	100 000,00	25 000,00	25,00%
	TOTAL		800 423,00	200 105,75	25,00%
Office Tourisme	20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	750,00	25,00 %
	21	Immobilisations corporelles	21 379,53	5 344,88	25,00 %
	TOTAL		24 379,53	6 094,88	25,00 %
Centre Aquatique	21	Immobilisations corporelles	11 450,00	2 862,50	25,00 %
	TOTAL		11 450,00	2 862,50	25,00 %
Théâtre	20	Immobilisations incorporelles	5 750,00	1 437,50	25,00 %
	21	Immobilisations corporelles	24 250,00	6 062,50	25,00 %
	TOTAL		30 000,00	7 500,00	25,00 %
Urbanisme	21	Immobilisations corporelles	12 511,99	3 128,00	25,00 %
	TOTAL		12 511,99	3 128,00	25,00 %

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission Moyens Généraux réunie le 02 Décembre 2015.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Bernard COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2016.

PRECISE que ces crédits seront repris au budget 2016.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-11-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015

Jean-Claude LACROIX